



PETIT MANUEL AMBASSADEUR





Erquy se dote d'une identité graphique forte et d'une stratégie de communication efficace et cohérente, sur la base d'un positionnement différenciant afin de développer la reconnaissance et l'attractivité de la destination.

Vous trouverez dans les pages suivantes le pourquoi du comment du nouveau logo, ses applications possibles afin que chacun de vous devienne un ambassadeur de la station

L'R D'ERQUY

L'AXE DE COMMUNICATION

Ouvre sur un territoire de jeux de mots puisés dans les expressions collectives autour de l'R d'ERquy et favorise la mise en place d'un contenu porteur des valeurs et facile à mémoriser.

R +



LE LOGO

Un logo, c'est La **représentation d'une entité**dans sa forme la plus élémentaire.
C'EST AUSSI Le premier élément qui déclenche
une **émotion** chez le consommateur,
Le code essentiel qui permet à l'entité d'être reconnaissable.

LE SYMBOLE

LA **Coquille**, VÉRITABLE ADN DU TERRITOIRE, symbole fort de la ville est toujours présent mais intégré de manière plus **subtile** par un jeu typographique, dans le « R » d'Erquy.

Ce « r » revient comme un gimmick graphique sur les différents supports de communication.





DÉCLINAISONS COMMUNICATION





du Shopping dans L'

















LE LOGO INSTITUTIONNEL EST DÉCLINÉ DE FAÇON PLUS LUDIQUE POUR LES GAMMES TEXTILES DES PERSONNELS DE LA STATION



DÉCLINAISONS PHRASES D'ACCROCHE



ne cherchez Pas, nous avons Les Plus belles de repos

du Shopping dans L'

de Rien Les grands espaces Ce n'est pas si Loin!



un de Bretagne

tout un Savoir f'

un de fête!

un Petit de Paradis





Suggestions de phrases d'accroche. Sur ces exemples (fichiers fournis avec le kit ambassadeur), le «R» est incliné de 4° sur la gauche, la typo du texte est «DEIBI REGULAR», fournie avec le kit. La taille et la couleur des éléments peuvent évidemment être ajustés au gré des ambassadeurs. A noter, l'utilisation possible de «guillemets» de couleurs, comme sur la couverture de ce guide (fichiers également fournis).

AFFICHES























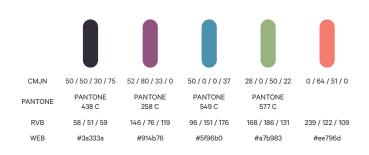
MAGAZINES







COULEURS



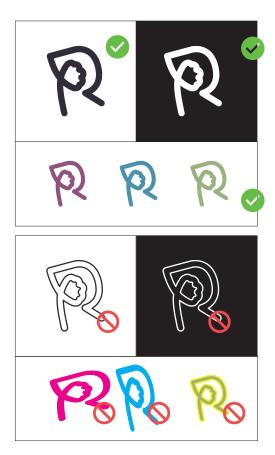
POLICE

DEIBI REGULAR

ABCDEFGHIJKIMNOPQRSTUVWXYZ abcdefghijklmnopqrstuvwxyz0123456789

Utilisation des polices de caractère. Des restrictions s'appliquent à la copie de logiciels de polices en vue de leur utilisation par un prestataire de services. Vous devez respecter les lois en vigueur en matière de copyright ainsi que les termes de votre accord de licence. Pour un logiciel de polices sous licence d'Adobe, votre accord de licence vous autorise une copie de la ou des polices que vous avez utilisées dans un fichier à un imprimeur professionnel ou tout autre prestataire de services, lequel est autorisé à utiliser la ou les polices pour traiter votre fichier, à condition qu'il vous informe qu'il est autorisé à utiliser ce logiciel. Pour les autres logiciels de polices, procurez-vous les autorisations nécessaires auprès de votre fournisseur.

UTILISATION



CONTENU DU KIT AMBASSADEUR

Les fichiers fournis sont présentés ainsi, par ordre alpha-numérique :

Sources Adobe illustrator CC

Comprennent le nuancier de couleurs, et les fichiers sources pour les phrases en R, le logo du R, le logo du R «éclat», les tirets :

- 2017-charte-ambassadeur-erguv-nuancier.ase
- 2017-charte-ambassadeur-erquy-phrases-en-r.ai
- 2017-charte-ambassadeur-erguy-r.ai
- 2017-charte-ambassadeur-erguy-r-eclat.ai
- 2017-charte-ambassadeur-erquy-tirets.ai

Ce fichier

2017-erguy-petit-manuel-ambassadeur.pdf

La police de caractères «deibi»

deibi.otf

Le logo «Erquy» sous différentes déclinaisons

- logo-erguy-blanc.eps
 - logo-erguy-cmin.eps
- logo-erquy-noir.eps
- logo-erquy-pantone.eps
- logo-erquy-web.png

Les fichiers sources déclinés pour le web (format png)

- r1.png
- r2.pna
- r3.png r4.png
- r5.png
- r6.pna
- r-eclat.png
- s01.png
- s02.pna
- s03.pna









- s04.png
 s05.png
 s06.png
 s07.png
 s08.png
 s09.png
 s10.png
 s11.png
 s12.png
 s13.png
 s14.png
 s15.png
 s16.png
 s17.png
- s18.pngs19.png
- s20.png
- t1.png
- t2.png
- t3.png
- t4.png
- t5.png

Tous ces fichiers peuvent être transmis sous d'autres formats, sur demande par courriel : communication@ville-erquy.com

CHARTE AMBASSADEUR DE LA MARQUE DE TERRITOIRE Erquy, l'air qu'il vous faut!

La marque Erquy est un nouvel outil de promotion de la station, coordonné et piloté

La marque Erquy est un nouvel outil de promotion de la station, coordonne et pilote par la municipalité d'Erquy. Elle est composée d'un logotype et d'un univers visuel, sémantique et graphique. La marque Erquy est déposée à l'INPI, avec son blocmarque, ses éléments graphiques et ses déclinaisons.

La marque et les outils qui la constituent peuvent s'appliquer à tous les acteurs réginéens : commerçants, artisans, prestataires de services, entreprises, associations, institutions publiques dont l'activité est implantée à Erquy et également aux évènements organisés sur la commune.

À noter : L'utilisation de la marque est réservée aux seuls signataires de la charte après validation par la municipalité d'Erquy. L'adhésion gratuite à la marque suppose une acceptation préalable des engagements suivants.

Le formulaire de cette charte, à remplir et signer, est à demander auprès de la Commune d'Erquy, service communication. Ces deux pages reproduisent tous les termes qui y sont présents.

L'Ambassadeur s'engage à :

1. PARTAGER L'ESPRIT DE LA MARQUE ERQUY, L'AIR QU'IL VOUS FAUT

Valoriser, dans ses actions et sa communication, les 4 valeurs d'Erquy comme une destination :

- VRAIE: nature, authenticité, racines, terroir
- ENGAGÉE: mobilisation, échange, partage, sens collectif
- DYNAMIQUE: vivante, moderne, mobile, ambitieuse
- ACCUEILLANTE: ouverture, simplicité, accessibilité, proximité

Apposer la marque sur ses supports imprimés et numériques : insertion du logo et/ ou utilisation des éléments graphiques et leurs déclinaisons.

RESPECTER LES PRÉCONISATIONS GRAPHIQUES DU CODE DE MARQUE ERQUY

Respecter les règles de placement du bloc marque et de non altération des éléments graphiques. Aucune modification, aucun enrichissement, aucun changement de couleur n'est admis.

3. SE CONFORMER AUX RÈGLES D'UTILISATION DE LA MARQUE

L'utilisation de la marque est réservée aux établissements autorisés par les détenteurs de la marque.

Il est interdit de céder les droits d'usage de la marque à un tiers.

L'utilisation de la marque à des fins commerciales sur produits dérivés matériels ou immatériels nécessite une autorisation expresse des propriétaires de la marque.

SE CONFORMER À LA LÉGISLATION.

L'Ambassadeur de la marque Erquy doit :

- Respecter la déontologie et la légalité dans le cadre de l'activité exercée.
- Détenir, s'il est hébergeur touristique, un classement ou label attestant un niveau de qualité contrôlé.

La marque Erquy constitue un bien collectif aux différents acteurs du territoire mais elle demeure la propriété des émetteurs, qui se réservent le droit de la retirer à un ambassadeur en cas de non-respect de cette charte.

PROTECTION DE LA MARQUE

La marque Erquy, l'air qu'il vous faut a été déposée par la Commune d'Erquy auprès de l'INPI (Institut National de la Propriété Industrielle) le 3 avril 2017, sur 10 classes de produits (détaillés ci-dessous).

16	Produits de l'imprimerie ; articles pour reliures ; articles de papeterie ; adhésifs (matières collantes) pour la papeterie ou le ménage ; matériel pour les artistes ; pinceaux ; machines à écrire et articles de bureau (à l'exception des meubles) ; matériel d'instruction ou d'enseignement (à l'exception des appareils) ; caractères d'imprimerie ; clichés ; papier ; carton ; boîtes en carton ou en papier ; affiches ; albums ; cartes ; livres ; journaux ; prospectus ; brochures ; calendriers ; photographies ; cartes postales ; instruments d'écriture ; objets d'art gravés ou lithographiés ; tableaux (peintures) encadrés ou non ; aquarelles ; patrons pour la couture ; dessins ; instruments de dessin ; mouchoirs de poche en papier ; serviettes de toilette en papier ; linge de table en papier ; papier hygiénique ; couches en papier ou en cellulose (à jeter) ; sacs et sachets (enveloppes, pochettes) en papier ou en matières plastiques ; sacs cabas en papier ou e			
18	Cuir ; peaux d'animaux ; malles et valises ; parapluies, parasols ; canner fouets ; sellerie ; portefeuilles ; porte-monnaie ; porte-cartes de crédit [port feuilles] ; sacs ; sacs à main, à dos, à roulettes ; sacs d'alpinistes, de campeu de voyage, de plage, d'écoliers ; coffrets destinés à contenir des affaires toilette ; colliers ou habits pour animaux ; filets ou sacs à provisions ; sacs sachets (enveloppes, pochettes) en cuir pour l'emballage.			
21	Ustensiles de ménage; ustensiles de cuisine; récipients à usage ménager; récipients pour la cuisine; peignes; éponges; brosses (à l'exception des pinceaux); matériaux pour la brosserie; instruments de nettoyage actionnés manuellement; paille de fer; verre brut ou mi-ouvré à l'exception du verre de construction; porcelaines; faïence; bouteilles; objets d'art en porcelaine, en céramique, en faïence ou en verre; statues en porcelaine, en céramique, en faïence ou en verre; isjurines (statuettes) en porcelaine, en céramique, en faïence ou en verre; ustensiles de toilette; nécessaires de toilette; poubelles; verres (récipients); vaisselle.			
25	Vêtements, chaussures, chapellerie ; chemises ; vêtements en cuir ou en imitation du cuir ; ceintures (habillement) ; fourrures (vêtements) ; gants (habillement) ; foulards, cravates ; bonneterie ; chaussettes ; chaussons ; chaussures de plage, de ski ou de sport ; sous vêtements.			

30	Café, thé, cacao, sucre, riz, tapioca, sagou, succédanés du café; préparations faites de céréales; farine; pain, pâtisserie; confiserie, glaces comestibles; miel, sirop de mélasse; levure, poudre pour faire lever; sel, moutarde, vinaigre, sauces (condiments); épices; glace à rafraîchir; sandwiches, pizzas; crêpes (alimentation); biscuits; gâteaux; biscottes; sucreries; chocolat; boissons à base de cacao, de café, de chocolat ou de thé.
32	Bières ; eaux minérales et gazeuses ; boissons de fruits et jus de fruits ; sirops et autres préparations pour faire des boissons ; limonades ; nectars de fruit ; sodas ; apéritifs sans alcool.
33	Boissons alcooliques (à l'exception des bières) ; cidres ; digestifs (alcools et liqueurs) ; vins ; spiritueux ; extraits ou essences alcooliques.
35	Publicité ; gestion des affaires commerciales ; administration commerciale ; travaux de bureau ; diffusion de matériel publicitaire (tracts, prospectus, imprimés, échantillons) ; services d'abonnement à des journaux (pour des tiers) ; services d'abonnement à des journaux (pour des tiers) ; services d'abonnement à des services de télécommunication pour des tiers ; présentation de produits sur tout moyen de communication pour la vente au détail ; conseils en organisation et direction des affaires ; comptabilité ; reproduction de documents ; bureaux de placement ; portage salarial ; gestion de fichiers informatiques ; optimisation du trafic pour des sites web ; organisation d'expositions à buts commerciaux ou de publicité ; publicité en ligne sur un réseau informatique ; location de temps publicitaire sur tout moyen de communication ; publication de textes publicitaires ; location d'espaces publicitaires ; diffusion d'annonces publicitaires ; relations publiques ; audits d'entreprises (analyses commerciales) ; services d'intermédiation commerciale (conciergerie) ; promotion et marketing ; services de vente au détail en direct ou par correspondance, de vente par Internet, de vente en gros ou en semi-gros d'articles de lunetterie, d'articles informatiques, de produits de l'imprimerie, d'articles de papeterie, de sacs, parapluies, parasols, d'articles de lunetterie, d'articles informatiques, de produits de l'imprimerie, d'articles de papeterie, de sacs, parapluies, parasols, d'articles de maroquinerie, de vêtements, chaussures, chapellerie, de jeux, de vaisselle au profit de tiers sur tout moyen de communication permettant aux clients de voir et d'acheter ces produits dans les magasins de vente au détail, dans un catalogue de marchandises ou sur un site internet ou toute autre forme de média électronique de télécommunication ; organisation d'opérations promotionnelles ; information

et conseils commerciaux aux consommateurs.

41	Education ; formation ; divertissement ; activités sportives et culturelles ; informations en matière de divertissement ou d'éducation ; recyclage professionnel ; mise à disposition d'installations de loisirs ; services de loisirs ; publication de livres ; prêt de livres ; dressage d'animaux ; production de films sur bandes vidéo ; location de films cinématographiques ; location d'enregistrements sonores ; location de magnétoscopes ou de postes de radio et de télévision ; location de décors de spectacles ; montage de bandes vidéo ; services de photographie ; organisation de concours (éducation et divertissement) ; organisation et conduite de colloques, conférences ou congrès ; organisation d'expositions à buts culturels ou éducatifs ; réservation de places de spectacles ; services de jeu proposés en ligne à partir d'un réseau informatique ; services de jeux d'argent ; publication électronique de livres et de périodiques en ligne ; micro-édition.

Services de restauration (alimentation); hébergement temporaire; services de bars; services de traiteurs; services hôteliers; réservation de logements temporaires; crèches d'enfants; mise à disposition de terrains de camping; maisons de retraite pour personnes âgées; pensions pour animaux domestiques.

À vous de jouer!
En utilisant le logo sur vos supports,
vous devenez acteur à part entière
de la nouvelle identité réginéenne.
Erquy, c'est vous!

Inspiré ? N'hésitez pas à nous proposer d'autres déclinaisons autour du «R»!

à votre disposition pour toutes questions

mise à jour document : 03/11/2017

OFFICE DE TOURISME d'ERQUY 02 96 72 30 12

info@erquy-tourisme.com www.erquy-tourisme.com MAIRIE D'ERQUY - SERVICE COMMUNICATION 02 96 63 64 64

communication@ville-erquy.com

www.ville-erquy.com